



SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 JUIN 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE LUNDI 3 JUIN 2019, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<u>Sont présents :</u>	Monsieur le maire Simon Deschênes	
	Monsieur Charles Soucy	conseiller district n° 1
	Madame Ariane Lévesque	conseillère district n° 2
	Monsieur Marc Portelance	Conseiller district n° 3
	Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
	Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n° 5
<u>Est absent :</u>	Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6
<u>Sont aussi présents :</u>	Madame Josée Latour	trésorière
	Monsieur Martin Richard	directeur général
	Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

1.- Ouverture

19-06-151

2.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé en ajoutant :

4.6 Nettoyage des berges organisé par le CADDEC et le Club Optimiste.

ADOPTÉE

3.- Adoption des procès-verbaux

19-06-152

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019, Il EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

19-06-153

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2019

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2019, Il EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

19-06-154 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2019

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2019, Il EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

19-06-155 3.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mai 2019

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mai 2019, Il EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

4.- Information

4.1 Horaire d'été à l'hôtel de ville

Depuis ce matin, l'horaire d'été est en vigueur à l'hôtel de ville. Les bureaux sont donc ouverts de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi, Le vendredi l'hôtel de ville fermera ses portes à midi. Cet horaire sera en vigueur jusqu'à la fête du travail.

4.2 La côte à Pauline (10^e Rue Ouest) devient piétonne

Étant donné l'état de la côte de la 10^e Rue Ouest, connue sous le nom de la Côte à Pauline, le conseil municipal a décidé de la fermer aux véhicules. Cette côte deviendra donc un passage piétonnier aussitôt que le Service des travaux publics aura installé les balises permanentes et la signalisation à cet effet.

4.3 La course familiale et amicale « Qui court gagne!» de retour le lundi 24 juin 2019

Participez en grand nombre à la Course familiale Qui court gagne!, dans le cadre des festivités de la fête nationale à Sainte-Anne-des-Monts, qui se tiendra le lundi 24 juin 2019 au parc Multisports.

Laissez-vous tenter par les différents parcours : Courses de 1 km, 5 km et 10 km. Horaire de la journée :

8 h 45 à 9 h 45 : inscriptions de dernière minute,

9 h 45 : échauffement

10 h 45 : départ 10 km et 5 km

11 h 45 : départ 1 km

Pour les préinscriptions ou pour plus d'information, téléphonez à l'hôtel de ville, au 418-763-2137 ou par courriel : greffe.sadm@globetrotter.net

Médaille de participation à tous les coureurs!

4.4 Programmation de la fête nationale 2019

Dimanche 23 juin

Tournoi de volleyball

11 h à 16 h : Animation et maquillage

11 h : Parade de voitures antiques

13 h 30 Danse en ligne avec Albin St-Laurent

17 h : Épluchette de blé d'inde

20 h : Discours patriotique et hommage au drapeau

21 h : Soirée chansonnier – orchestre roulant
(Groupe Diversity)

22 h : Feu de joie

Lundi 24 juin

- 8 h 45 : Course familiale Qui court gagne!
11 h à 14 h : Animation et maquillage
12 h à 14 h : Dîner hot-dog
h :
13 h 30 : Danse en ligne avec Albini St-Laurent
14 h : Démonstration de kitesurf (selon le vent)

4.5 Passage piétonnier près du pont de la 1^{re} Avenue Ouest

Immédiatement à l'est du pont de la 1^{re} Avenue Ouest, près de la cantine Cartier, il y a un passage piétonnier. La chaussée comporte des marques et un panneau indique un passage pour piétons. Les conducteurs et les cyclistes sont tenus de faire preuve de vigilance et de céder le passage aux piétons désireux de traverser. Lorsqu'un piéton s'engage ou manifeste clairement son intention de s'engager dans un passage pour piétons, le conducteur d'un véhicule routier doit immobiliser son véhicule et lui permettre de traverser. La même règle s'applique au cycliste.

4.6 Nettoyage des berges organisé par le CADDEC et le Club Optimiste

Le conseiller Charles Soucy annonce que l'activité de nettoyage des berges aura lieu le samedi 8 juin prochain. C'est un rendez-vous à 8 heures au parc Multisports. Le Club Optimiste offrira un dîner hot-dog suivi de l'activité « Sécurité à vélo ». Il y aura tirage d'un vélo. Monsieur Soucy demande aux citoyens d'être sensibles à la cause de l'environnement et rappelle l'importance de prendre soin de notre ville.

5.- Administration

19-06-156

5.1 Embauche de M. Guy Fraser au poste de directeur des Loisirs

CONSIDÉRANT la résolution 19-05-126 autorisant l'ouverture du poste de directeur des Loisirs.

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection chargé de procéder à l'analyse des candidatures reçues.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- Que monsieur Guy Fraser soit engagé à titre de directeur des Loisirs, selon les conditions prévues à la convention de travail des cadres de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, et ce, à compter du 3 juin 2019, au salaire prévu au 5^e échelon de l'échelle salariale de ce poste.
- Qu'il cumulera des vacances du 3 juin 2019 au mois de mai 2020 sur une base de 4 semaines.
- Que sa période de probation soit considérée comme complétée étant donné les mois travaillés pour assurer l'intérim à ce poste.

ADOPTÉE

19-06-157

5.2 Embauche de M. Claude Lévesque – ouvrier journalier

CONSIDÉRANT la subvention de la phase IV du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au montant 8 040,80 \$ et un montant de 500 \$ provenant du Fonds vert de la MRC de La Haute-Gaspésie.

CONSIDÉRANT la participation financière de la Ville dans ces deux programmes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'embauche de M. Claude Lévesque comme ouvrier-journalier, pour une période de 16 semaines de 40 heures, au salaire de 16 \$ l'heure, et ce, à compter du 3 juin 2019.

ADOPTÉE

19-06-158 5.3 Embauche de Mme Marianne Coulombe – poste temporaire de commis à l'administration

CONSIDÉRANT que madame Marjolaine Servant est absente pour maladie jusqu'au 16 juillet 2019.

CONSIDÉRANT que madame Marianne Coulombe, étudiante en administration, a les compétences et est disponible pour l'été 2019.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil autorise l'embauche de madame Marianne Coulombe pour assurer le remplacement au poste de commis à l'administration à compter du 15 mai jusqu'au 30 juillet 2019 ou au retour au travail de madame Servant, la plus tardive des deux dates, selon les conditions prévues à la convention collective des employés de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts. Sa rémunération sera celle prévue à l'échelon 1 de ce poste.

ADOPTÉE

19-06-159 5.4 Embauche de M. Samuel Lévesque – ouvrier de maintenance aux Travaux publics sur liste de rappel

CONSIDÉRANT la résolution 19-04-084 autorisant l'ouverture de postes d'ouvrier de maintenance sur liste de rappel au Service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil autorise l'embauche de monsieur Samuel Lévesque au poste temporaire sur liste de rappel d'ouvrier de maintenance au Service des travaux publics, sous réserve qu'il soit disponible à compter du 17 juin 2019 et d'un examen médical. Les conditions prévues à la convention collective des employés municipaux de Sainte-Anne-des-Monts s'appliquent et sa rémunération sera celle prévue à l'échelon 1 de ce poste.

ADOPTÉE

19-06-160 5.5 Demande collective au Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)

CONSIDÉRANT l'appel de projets en cours pour le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés – Volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés.

CONSIDÉRANT que la MRC de La Haute-Gaspésie a l'intention d'y présenter une demande collective.

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts souhaite mettre à jour sa politique municipale en faveur des aînés et de son plan d'action qui en découle.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts :

1. informe la MRC de La Haute-Gaspésie qu'elle souhaite participer à la demande collective, laquelle sera présentée dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés – Volet 1;

2. demande également à la MRC de réaliser les travaux de coordination.
3. désigne la conseillère Ariane Lévesque comme personne responsable du dossier des Aînés.

ADOPTÉE

19-06-161

5.6 Renouvellement de l'adhésion à l'Association touristique régionale de la Gaspésie

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à l'Association touristique régionale de la Gaspésie et le paiement de la cotisation 2019-2020 au montant de 1 732,40 \$ avant taxes, soit 1 991,83 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

19-06-162

5.7 Autorisation de demandes d'aide financière au Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) 2019 et au Fonds vert pour le maintien en bon état des infrastructures récréotouristiques, culturelles et municipales

CONSIDÉRANT qu'un montant de 40 000 \$ est disponible pour la Ville de Sainte-Anne-des-Monts dans le cadre du Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) avec une mise de fond de la Ville de 10%.

CONSIDÉRANT qu'un montant de 2 000 \$ est aussi disponible au Fonds vert de la MRC de La Haute-Gaspésie avec une mise de fonds de la Ville équivalente.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'autoriser le directeur des Loisirs à présenter une demande d'aide financière de 40 000 \$ dans le cadre du FAIR et à présenter une demande d'aide financière de 2 000 \$ dans le cadre du Fonds vert de la MRC de La Haute-Gaspésie.
- Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts s'engage à verser la mise de fonds de 10% au projet présenté au FAIR et à verser 50% du coût du projet présenté au Fonds vert de la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE

19-06-163

5.8 Appui pour la réhabilitation rapide du chemin de fer de la Gaspésie

CONSIDÉRANT la situation globale du chemin de fer gaspésien, notamment les travaux majeurs qui y sont requis pour permettre le retour de la circulation ferroviaire dans la région.

CONSIDÉRANT les annonces gouvernementales confirmant la volonté de réhabiliter le rail sur toute sa longueur, de Matapédia à Gaspé, avec le budget minimal de 100 millions\$ déjà annoncé.

CONSIDÉRANT la nécessité que ces investissements se concrétisent à très court terme, vu les besoins clairement exprimés par les entreprises et par le milieu, afin de consolider des centaines d'emplois et de favoriser le développement socioéconomique de la région.

CONSIDÉRANT les enjeux liés à la sécurité routière quant à la circulation de convois hors normes nécessaires en raison de l'absence de service ferroviaire, ainsi que l'usure prématurée de la chaussée que provoque la circulation lourde qui devrait normalement circuler par la voie ferrée.

CONSIDÉRANT que le Premier ministre du Québec et son ministre des Transports ont récemment annoncé que la cible de réalisation des travaux de réhabilitation était reportée à 2026.

CONSIDÉRANT que les acteurs du milieu, notamment les élus et les entreprises, ont clairement manifesté leur insatisfaction quant à ce délai exagérément long.

CONSIDÉRANT que les délais prévus pour la réfection complète du rail nuisent aux investisseurs privés et privent la Gaspésie de projets économiques porteurs tout en affectant les coûts de transport des utilisateurs actuels, nuisant à la compétitivité des entreprises et aux centaines de travailleurs qui y œuvrent.

CONSIDÉRANT que le gouvernement estime être capable de réaliser le projet de 6 milliards \$ du REM à Montréal en moins de 4 ans et que le chantier de 4,5 milliards \$ du pont Champlain a pu se faire en 4 ans, alors qu'il se donne 7 ans pour réaliser un projet de seulement 100 millions \$ pour le chemin de fer de la Gaspésie, provoquant une iniquité inexplicable et inacceptable.

CONSIDÉRANT que des solutions existent pour raccourcir ces délais, notamment en utilisant un devis de performance plutôt qu'une multitude de processus administratifs interminables.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts :

SALUE la confirmation des investissements requis pour la réfection du rail gaspésien sur toute sa longueur, de Matapédia à Gaspé.

APPUIE les acteurs politiques et socioéconomiques de la Gaspésie dans leurs demandes d'accélération de réalisation des travaux du chemin de fer, en raison de l'impact économique majeur de cette infrastructure sur la création et la pérennisation de plusieurs centaines d'emplois dans la région.

DEMANDE au ministre des Transports du Québec et à son ministère de mettre en œuvre des solutions visant à raccourcir grandement les délais de réalisation des travaux de réfection du chemin de fer.

ADOPTÉE

6.- Trésorerie

6.1 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

Chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Conformément à la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, je vous fais donc rapport des faits saillants du rapport financier 2018 qui a été déposé à la séance de mois de mai dernier ainsi que du rapport du vérificateur externe.

États financiers audités au 31 décembre 2018

Les états financiers audités de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts montrent pour l'année 2018 un surplus d'exercice à des fins fiscales de 208 922 \$. Au 31 décembre 2018, les revenus de fonctionnement totalisaient 10 477 998 \$ et les dépenses et affectations se chiffraient à 10 269 076 \$.

Par transparence, j'aimerais apporter à votre attention que, malgré le fait que nous ayons dégagé un surplus de 208 922 \$ cette année, notre excédent de fonctionnement non affecté a diminué de 71 701 \$ pour se chiffrer, à la fin de l'année 2018, à 1 580 612 \$. Ceci s'explique par le fait qu'une écriture de correction de 280 263 \$ touchant l'année 2017 a été nécessaire. Les auditeurs ayant attribué par erreur une subvention à recevoir pour les travaux de la 11^e Rue Ouest. Il est à noter que le rapport

du vérificateur n'en fait pas mention, comme quoi il s'agit de quelque chose de courant dans le monde de la comptabilité municipale.

L'année 2018 fut marquée par la réalisation de projets d'investissement considérables totalisant un montant de 2 141 298 \$. La finalisation des travaux de l'aréna, le début du projet de mise à niveau de la Maison de la culture, la désinfection de l'eau potable en sont quelques exemples. La Ville a également poursuivi ses efforts dans la réfection de la 11^e Rue Ouest ainsi que sur un tronçon de la route Lavoie et de la rue du Ruisseau. Dans un souci constant de rajeunir notre flotte roulante, nous avons acquis un nouveau camion échelle, un nouveau balai de rues ainsi que deux camionnettes pour le Service des travaux publics. Nous avons aussi pensé à nos jeunes avec notre skatepark et l'acquisition de jeux gonflables pour la piscine.

Au 31 décembre 2018, la dette totale à long terme s'élève à 4 419 900 \$ comparativement à 3 470 400 \$ en 2017, ce qui représente une hausse de 949 500 \$ ou 27%. Ces montants incluent les montants que la Ville devrait recevoir du gouvernement du Québec dans le cadre de divers programmes de financement d'immobilisations, soit 3 241 796 \$ laissant un endettement net de 1 178 104 \$.

Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers

L'audit des états financiers a été effectué par la firme Deloitte. Le rapport de l'auditeur indépendant mentionne, qu'à son avis, les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts au 31 décembre 2018 conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Il est également fait mention que leur audit n'a fait l'objet d'aucune limitation, qu'aucune déficience dans les contrôles internes à l'égard de l'information financière n'existait au 31 décembre 2018.

Conclusion

En conclusion, je tiens à souligner que la santé financière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts se porte bien grâce à des normes de gestion rigoureuses et à des efforts d'amélioration continus. Les employés, les membres du conseil municipal et moi-même travaillons tous très fort afin d'offrir aux citoyennes et citoyens des services de qualité toujours dans le respect de notre cadre financier.

6.2 Dépôt des états financiers au 30 avril 2019

Les états financiers au 30 avril 2019 sont déposés devant le conseil, et copie en est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

19-06-164

6.3 Approbation des écritures du journal général – période d'avril 2019

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les écritures au journal général, pour le mois d'avril 2019, conformément à la liste déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

19-06-165

6.4 Approbation des comptes payés et à payer au 31 mai 2019

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- les comptes payés, chèques n^{os} 29634 à 29701, pour un montant de 234 247,96 \$,

- les comptes à payer, chèques n^{os} 29702 à 29797, pour un montant de 434 842,80 \$,
- pour un total de 669 090,76 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Josée Latour, trésorière

19-06-166

6.5 Approbation du budget 2019 de l'OMH révisé au 17 mai 2019

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le budget 2019 de l'OMH révisé en date du 17 mai 2019 et dans lequel la participation financière de la Ville s'élève à 59 513 \$.

ADOPTÉE

19-06-167

6.6 Aides financières de la Ville aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder les aides financières suivantes dans le cadre de la Politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs :

250 \$ au Centre Monique et Gisèle Benoît pour un 5 à 7 dans le cadre du 10^e anniversaire du Centre.

400 \$ aux Chevaliers de Colomb, conseil 6604 Tourelle pour un spectacle bénéfice country avec Pascal Côté et musiciens le samedi 15 juin à 20 h.

400 \$ à l'École de musique Miransol pour le spectacle de fin d'année qui a eu lieu à la sacristie de l'église de Sainte-Anne-des-Monts le 5 mai.

400 \$ Légion royale canadienne pour la Coupe Gaston Gagné, tournoi provincial de dards, les 29 et 30 novembre et 1^{er} décembre 2019 au centre de plein air.

ADOPTÉE

7.- Urbanisme

7.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 mai 2019

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 7 mai 2019, est déposée devant le conseil et au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

7.2 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 mai 2019

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 13 mai 2019, est déposée devant le conseil et au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

19-06-168

7.3 Demande de dérogation mineure – 208, boulevard Sainte-Anne Ouest

Le conseiller Simon Pelletier mentionne qu'il s'est retiré des discussions entourant la présente demande de dérogation et qu'il s'abstiendra de voter puisqu'il s'agit de son employeur.

CONSIDÉRANT une demande de Les Entreprises Sébève inc. ayant pour objet, si elle est acceptée, de permettre :

- L'implantation d'un réservoir de propane dans la cour avant du commerce à une distance de 6 mètres de la rue alors que l'article 3.1.6 du Règlement de zonage 04-620 stipule que les bonbonnes de gaz sont interdites dans les cours avant et latérales et ne doivent pas être visibles de la rue.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis sur le site Web de la Ville en date du 10 mai 2019 et dans l'édition du 15 mai 2019 du journal L'Avantage gaspésien.

CONSIDÉRANT que le conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter l'implantation d'un réservoir de propane dans la cour avant du commerce à une distance de 6 mètres de la rue pour la propriété du 208, boulevard Sainte-Anne Ouest.

ADOPTÉE

19-06-169

7.4 Demande de dérogation mineure – 515, boulevard Sainte-Anne Ouest

CONSIDÉRANT une demande de madame Johanne Ouellet ayant pour objet, si elle est acceptée, de permettre :

- Un agrandissement construit en 1995 dont la valeur était supérieure à 50% de la valeur du bâtiment et un nouvel agrandissement qui dépassera 50% de la superficie originale du bâtiment alors que l'article 1.6.4 du Règlement de zonage 04-620 permet un agrandissement, en une seule fois ou en plusieurs fois, jusqu'à un maximum de 50% de la valeur du bâtiment.

CONSIDÉRANT la résolution 19-919 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que cette demande peut être acceptée.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis sur le site Web de la Ville en date du 10 mai 2019 et dans l'édition du 15 mai 2019 du journal L'Avantage gaspésien.

CONSIDÉRANT que le conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter et un nouvel agrandissement qui dépassera 50% de la superficie originale du bâtiment pour la propriété du 515, boulevard Sainte-Anne Ouest.

ADOPTÉE

19-06-170

7.5 Demande de dérogation mineure – 615, 1^{re} Avenue Ouest

CONSIDÉRANT une demande de madame Lise Brassard et monsieur Paul Gagnon ayant pour objet, si elle est acceptée, de permettre :

- La transformation d'un immeuble unifamilial (actuellement protégé par droit acquis) en immeuble bifamilial semi-détaché sur un terrain d'une profondeur de 30 m au lieu de 45 m comme stipulé à l'article 6.3 du Règlement de lotissement 04-621.

CONSIDÉRANT la résolution 19-920 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que cette demande peut être acceptée.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis sur le site Web de la Ville en date du 10 mai 2019 et dans l'édition du 15 mai 2019 du journal L'Avantage gaspésien.

CONSIDÉRANT que le conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la transformation d'un immeuble unifamilial en immeuble bifamilial semi-détaché sur un terrain d'une profondeur de 30 m pour la propriété du 615, boulevard Sainte-Anne Ouest.

ADOPTÉE

19-06-171

7.6 Demande de dérogation mineure – 43, rue du Fleuve

CONSIDÉRANT une demande de monsieur André Leclerc ayant pour objet, si elle est acceptée, de permettre :

- La construction d'une galerie dans la cour avant à 1,5 m de la ligne avant au lieu de 5,5 m comme stipulé à l'article 3.1.5 du Règlement de zonage 04-620.

CONSIDÉRANT la résolution 19-921 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que cette demande peut être acceptée.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis sur le site Web de la Ville en date du 10 mai 2019 et dans l'édition du 15 mai 2019 du journal L'Avantage gaspésien.

CONSIDÉRANT que le conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la construction d'une galerie dans la cour avant à 1,5 m de la ligne avant pour la propriété du 43, rue du Fleuve, et ce, sous réserve que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts ne sera pas responsable de tout bris pouvant survenir, compte tenu de la faible marge de recul, lors des opérations de déneigement par exemple.

ADOPTÉE

19-06-172

7.7 Demande de dérogation mineure – 2, boulevard Sainte-Anne Est

CONSIDÉRANT une demande de la Société immobilière GP ayant pour objet, si elle est acceptée, de permettre :

- De nouvelles entrées charretières donnant sur la route du Parc d'une largeur de 7,55 m et de 6 m au lieu de 5 m comme stipulé à l'article 3.5.2.4.2 du Règlement de zonage 04-620.
- Une nouvelle entrée charretière donnant sur la Route 132 d'une largeur de 13 m au lieu de 12 m comme stipulé à l'article 3.5.2.4.2 du Règlement de zonage 04-620.

CONSIDÉRANT la résolution 19-927 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que cette demande peut être acceptée.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis sur le site Web de la Ville en date du 10 mai 2019 et dans l'édition du 15 mai 2019 du journal L'Avantage gaspésien.

CONSIDÉRANT que le conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter de nouvelles entrées charretières donnant sur la route du Parc d'une largeur de 7,55 m et de 6 m ainsi qu'une nouvelle entrée charretière d'une largeur de 13 m donnant sur la Roure 132 pour la propriété du 2, boulevard Sainte-Anne Est.

ADOPTÉE

19-06-173

7.8 Demande de dérogation mineure – lot 4 326 772 (route du Parc)

CONSIDÉRANT une demande de monsieur Jean-Charles Lévesque ayant pour objet, si elle est acceptée, de permettre :

➤ La construction de chalets pour touristes dont le plus petit côté aura 3,6 m au lieu de 5 m avec une superficie de 17 m² au lieu de 28 m² comme stipulé à l'article 10.1 du Règlement de zonage 04-620.

CONSIDÉRANT la résolution 19-928 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que cette demande peut être acceptée.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis sur le site Web de la Ville en date du 13 mai 2019 et dans l'édition du 22 mai 2019 du journal L'Avantage gaspésien.

CONSIDÉRANT que le conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la construction de chalets pour touristes dont le plus petit côté aura 3,6 m avec une superficie de 17 m² sur le lot 4 326 772 situé sur la route du Parc.

ADOPTÉE

8.- Règlements

19-06-174

8.1 Adoption du Règlement 19-886 intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – création de la zone ZCN.2 à même une partie de la zone Rb.34 et création de la zone Pa.17 à même une partie de la zone Ra.26 »

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 19-886 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du règlement et de sa portée.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 1^{er} avril 2019.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 1^{er} avril 2019.

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 18 avril 2019.

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 6 mai 2019.

CONSIDÉRANT qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement 19-886, intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – création de la zone ZCN.2 à même une partie de la zone Rb.34 et création de la zone Pa.17 à même une partie de la zone Ra.26 », soit adopté suivant sa forme et teneur.

ADOPTÉE

9.- Travaux publics

19-06-175

9.1 Acceptation d'une soumission pour lignes de rue

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission de Durand Marquage et associés pour 32 000 mètres de lignes de rue au montant de 16 000 \$ plus taxes, soit 18 396 \$.

ADOPTÉE

19-06-176

9.2 Acceptation d'une soumission pour la fourniture d'un camion cube 2017 ou plus récent

CONSIDÉRANT que la résolution 19-04-114 autorisant un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un camion cube 2017 ou plus récent.

CONSIDÉRANT le procès-verbal d'ouverture des deux soumissions reçues et le rapport de conformité préparé par le directeur des Travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'achat de la fourgonnette commerciale de type Ford, modèle F92 Transit 350 HD, 2018 de Bouchard Ford au montant de 49 396 \$ avant taxes, soit 56 793,06 \$ avec les taxes. Cette dépense sera prise au surplus accumulé et/ou à la dépense d'exercice.

ADOPTÉE

19-06-177

9.3 Désinfection de l'eau potable - paiement à Stantec - factures 1369940 et 1383429

CONSIDÉRANT la résolution 17-05-122 par laquelle le conseil acceptait la soumission de Stantec, au prix de 120 890,46 \$, taxes incluses, pour les activités d'ingénierie nécessaires à l'implantation d'un procédé de désinfection de l'eau brute avec du chlore gazeux.

CONSIDÉRANT la résolution 17-10-284 mandatant Stantec pour des travaux additionnels de mécanique de procédé au prix de 7 700 \$ plus taxes.

CONSIDÉRANT la résolution 18-06-179 mandatant Stantec pour travaux additionnels d'automatisation au prix de 17 700 \$.

CONSIDÉRANT la facture 1369940 de Stantec au montant de 23 194,15 \$ plus les taxes dont copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT la facture 1383429 de Stantec au montant de 7 984,30 \$ plus les taxes dont copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de 35 847,43 \$ taxes incluses à Stantec. Cette dépense sera prise à même les sommes prévues au TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE

19-06-178

9.4 Travaux route Lavoie – autorisation de paiement à GHD – facture 361958

CONSIDÉRANT la facture 361958 de GHD, au montant de 650 \$ plus les taxes, pour contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection d'une partie de la route Lavoie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ le paiement de 747,34 \$, taxes incluses, à GHD Consultants Ltée.

ADOPTÉE

10.- Loisirs

- 19-06-179 10.1 Projet en développement des collections de la Bibliothèque municipale Blanche-Lamontagne

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a autorisé, en vertu de sa résolution 19-04-104, la présentation d'une demande au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2019-2020.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que les municipalités ayant choisi d'autofinancer leur subvention transmettent une résolution concernant l'autofinancement du projet afin de confirmer leur engagement à financer la totalité du projet incluant la subvention du Ministère.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts s'engage à autofinancer la totalité du projet incluant la subvention du ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE

- 19-06-180 10.2 Approbation des prévisions budgétaires pour la fête nationale 2019

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les prévisions budgétaires présentées par le directeur des Loisirs pour l'organisation de la fête nationale 2019 au montant de 12 093 \$ excluant le salaire des employés municipaux.

ADOPTÉE

12.- Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

- 19-06-181 13. **Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 21 h 30.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA
GREFFIÈRE

/hl
